

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0669^e** séance
tenue le **3 novembre 2025**, à 14 h
à la salle Roger-Guillemin (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice au communautaire, à l'international et aux Premiers Peuples : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; la vice-rectrice principale, aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur à la philanthropie et à l'engagement des diplômés : Michael Pecho ; le vice-recteur à la recherche et à l'innovation : Vincent Poitout ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Simon de Denus, Sylvie Dubois, Carl-Arny Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, Geneviève Saumier ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Langlois ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Delphine Bosson-Rieutort, Carl Chartrand-Lefebvre, Patrick Cloos, Jean-Jacques De Bruycker, David Décary-Hétu, Vasile Diaconu, Véronique Dubé, Marc André Éthier, Jean-Sébastien Fallu, Nadia Gargouri, Guadalupe Gonzalez Diéguez, Jean-Philippe Gratton, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Rodney Knight, Diane Lamarre, Julie Lavoie, Jean Leclair, Pascale Legault, Sylvie Mader, Anne Marchand, Catherine Martel, Sabine Mas, Marie-Ève Mathieu, Stéphane Molotchnikoff, Kalidou Ndiaye, Josette Noël, Martin Papillon, Stéphane Roy, Samir Saul, Sébastien Sauvé, Audrey Smargiassi, Gilles Soulez, Guillaume Sutre, Alexandre Thibodeau, Jacques Thibodeau, Natacha Trudeau, Bilkis Vissandjée, Frédéric Yvon, Han-Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Mathieu Boivin, Godefroy Desrosiers-Lauzon, Laurent Duchastel, Françoise Guay, Barah Héon-Morissette, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau, Maxime Rhéaume, Ann Claude Simoneau, Hocine Slimani ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Sonia Bachelier, Frédéric Beaudet, Alexis Collette, François Latendresse, Yasmeen Lazaar, Bruce Lubin ; les membres indépendants : Jean-Marc Charron, Nicole Trudeau ; les représentantes du personnel : Hélène Richard, Lynne Thuot ; les représentantes des cadres et professionnels : Nadia Catellier, Chloée Ferland-Dufresne, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Geneviève Bouchard, Alain Charbonneau, Sophie Langlois, Nicole Languérand, Matthew Nowakowski, Josianne Robert.

ABSENCES : la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Gabriel Benoît, Jean-François Bissonnette, Denis deBlois, Thomas Druetz, Ahmad Hamdan, Dyala Hamzah, Henri Thomas Kramer, Sébastien Rioux, Olivier Vallerand ; un représentant du personnel enseignant : Alain Vallières ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Samuel-Jean Bassetto ; un représentant et une représentante de la communauté étudiante : Enrique Colindres, Isabelle Ouellette.

PERSONNES EXCUSÉES : les doyens : Hugo Ciaburro, Michel Janosz ; le directeur de l'École d'optométrie : Jean-François Bouchard ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, José Côté, Juliette De Maeyer, Ingrid Hall, Jean-Marie Hanssens, Noura Karazivan, Audrey Laplante, Roger Lippé, Antonio Nanci, Alexandre Prat, Eugene Syriani, Daniel Thirion ; un représentant et une représentante du personnel enseignant : Philippe Besombes, Catherine Duprey.

PRÉSIDENT : Daniel Jutras, recteur

LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Claire Durand

SECRÉTAIRE : Alexandre Chabot

CONSEILLÈRE EN GOUVERNANCE : Judith Semco-Nickner

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Aucune

Fins de mandat

Aucune

Avis de décès

Faculté des arts et des sciences et Faculté de l'apprentissage continu

Pierrette Trudeau Le Blanc, chargée de cours, École de criminologie et École de psychoéducation, 12 juin 2025

À l'invitation du recteur, Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0669-1 **ORDRE DU JOUR**

2025-A0021-0669^e-943

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Jean Leclair présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2025-A0021-0669^e-943.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0667^e séance tenue le 6 octobre 2025
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

7. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres au Comité d'accompagnement de la planification stratégique
 - 7.1. Un officier ou une officière académique, membre de l'Assemblée universitaire (présidence)
 - 7.2. Trois professeurs ou professeures, membres élus de l'Assemblée universitaire
 - 7.3. Deux chargés ou chargées de cours, membres de l'Assemblée universitaire
 - 7.4. Deux étudiants ou étudiantes, membres de l'Assemblée universitaire, dont un de l'AGEFAC et un de la FAECUM
 - 7.5. Un ou une membre parmi les cadres, professionnels et professionnelles de l'Assemblée universitaire
 - 7.6. Un ou une membre du personnel de soutien de l'Assemblée universitaire
8. États financiers 2024-2025
9. Plan d'action en santé mentale étudiante
10. Prochaine séance : Le 8 décembre 2025, à 14 heures
11. Clôture de la séance

AU-0669-2

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0667^e SÉANCE
TENUE LE 6 OCTOBRE 2025**

La présidente des délibérations invite les membres à intervenir.

Jean-Sébastien Fallu, professeur agrégé à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, indique qu'il aimerait faire une demande de modification relativement à son intervention lors de la période de questions.

Le passage visé se lit actuellement comme suit :

« Jean-Sébastien Fallu, professeur agrégé à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, se questionne sur les dégrèvements d'enseignement associés aux subventions pour la relève professorale. Plus précisément, il demande si l'Université de Montréal a déjà effectué ou si elle envisage d'effectuer des représentations auprès du Fonds de recherche du Québec (FRQ) et du ministère de l'Économie, de

l’Innovation et de l’Énergie (MEIE) à cet effet. M. Fallu se questionne également sur la façon dont ces dégrèvements sont décidés et appliqués à l’interne, notamment en cas de disparités entre les facultés. Il ajoute avoir écrit au responsable du MEIE à propos d’une iniquité qu’il a lui-même observée, soit le dégrèvement de 25 % obligatoire dans le secteur Nature et technologie (NT), alors qu’il est seulement recommandé dans le secteur Société et culture (SC). M. Fallu ne comprend pas cette différence de traitement, alors que les nouveaux professeurs bénéficient déjà d’une charge progressive. »

M. Fallu propose de modifier le texte comme suit :

« Jean-Sébastien Fallu, professeur agrégé à l’École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, soulève une question concernant les dégrèvements d’enseignement associés aux subventions « Relève professorale pour les nouveaux professeurs du Fonds de recherche du Québec (FRQ) ». Il demande si l’Université a déjà effectué, ou envisage d’effectuer, des représentations auprès du FRQ ou du ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie (MEIE) à ce sujet, et souhaite savoir comment ces dégrèvements sont décidés et appliqués à l’interne, notamment en cas de disparité entre les facultés. Il précise avoir lui-même communiqué avec le Scientifique en chef du Québec, ainsi qu’avec les responsables des différents volets du FRQ et du MEIE, afin de signaler et questionner une iniquité observée : le dégrèvement de 25 % est obligatoire pour le volet Nature et technologies, mais seulement recommandé pour le volet Société et culture. Les nouveaux professeurs de tous les domaines bénéficient déjà d’une charge progressive, ce qui, selon lui, ne justifie pas une telle différence de traitement. »

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l’Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0667e séance tenue le 6 octobre 2025, tel que modifié.

AU-0669-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Vincent Poitout, vice-recteur à la recherche et à l’innovation, revient sur la question posée par Jean-Sébastien Fallu lors de la dernière assemblée, au sujet des dégrèvements d’enseignement associés aux subventions « Relève professorale pour les nouveaux professeurs du Fonds de recherche du Québec (FRQ) ». Il indique que le Comité de la recherche du Bureau de coopération interuniversitaire a reçu, la semaine précédente, Christian Agbobli, le nouveau vice-président Recherche, direction scientifique, secteur Société

et culture du FRQ. Ce dernier a fait une proposition qui vise à harmoniser les règles entre les deux programmes de relève professorale, soit le volet Nature et technologies et le volet Société et culture. Pour ce dernier volet, il est suggéré d'exiger que la personne récipiendaire bénéficie d'une libération partielle d'enseignement d'au moins 25 %, sans possibilité de cumul avec d'autres libérations de tâches.

Frédéric Beaudet, représentant de la communauté étudiante, revient sur une déclaration du recteur, faite lors de la séance précédente, alors qu'il mentionnait que l'Université avait annoncé qu'elle retirerait tous ses investissements du secteur des énergies fossiles d'ici décembre 2025. M. Beaudet aimerait obtenir une confirmation de la réalisation de ce désinvestissement.

Éric Filteau, vice-recteur à l'administration et aux finances, rappelle que le désinvestissement s'applique aux actions cotées en bourse et confirme que l'objectif zéro est déjà atteint.

AU-0669-4 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

AU-0669-5 PÉRIODE D'INFORMATION

AU-0669-5.1 RAPPORT DU RECTEUR
2025-A0021-0669^e-950

Le recteur évoque la situation de la Faculté de médecine, alors qu'il y a eu une interruption de l'enseignement aux étudiants d'externat pendant six semaines, dans la foulée des moyens de pression des médecins envers le gouvernement du Québec. Plusieurs de ces étudiants sont maintenant confrontés à des retards dans leur programme, puisqu'il y a plusieurs stages à reprendre qui ne sont plus validés. Le doyen de la faculté travaille activement sur un plan de rattrapage des stages, afin de minimiser les retards de diplomation.

Le recteur mentionne également que les conséquences de la loi spéciale – qui a forcé la fin des moyens de pression et la reprise des activités d'enseignement – sur le climat de travail, de formation et de recherche inquiètent l'Université.

M. Jutras informe l'Assemblée qu'il a signé, conjointement avec le doyen de la Faculté de médecine et leurs homologues des autres universités québécoises dotées d'une faculté de médecine, une déclaration visant à réaffirmer leur engagement à soutenir les communautés enseignantes et étudiantes dans leurs activités d'enseignement et d'apprentissage, ainsi qu'à exprimer leurs préoccupations quant à l'application de la loi spéciale.

Le recteur indique que l'Université a déposé des demandes auprès des acteurs ministériels afin d'obtenir des éclaircissements sur les balises de la loi spéciale et sur les attentes concernant l'obligation d'offrir les cours aux étudiants.

Pour ce qui est des étudiants internationaux, M. Jutras mentionne qu'il a témoigné le 8 octobre dernier en commission parlementaire à Québec, dans le cadre de la consultation pluriannuelle sur l'immigration. L'Université avait également soumis un mémoire, qui est disponible sur le site web de l'Assemblée nationale, et qui sera éventuellement accessible sur celui de l'Université. Ce mémoire met l'accent sur la contribution des étudiants internationaux, notamment celui des étudiants de deuxième et troisième cycle, pour les centres et laboratoires de recherche de l'Université. L'UdeM a d'ailleurs recommandé au ministre de l'Immigration, Jean-François Roberge, d'exclure les étudiants des cycles supérieurs des quotas, mais n'a pas obtenu de réponse favorable en ce sens pour le moment.

Le recteur rappelle que les candidatures pour la session d'hiver 2026 ont chuté de 25 % à l'Université de Montréal, par rapport à l'an dernier, et que cela est une conséquence directe de la baisse du nombre de candidatures internationales, qui a fondu de 48 %. Le nombre total d'inscriptions demeure cependant inchangé, en raison d'un accroissement des inscriptions domestiques. M. Jutras affirme qu'il n'est pas rassuré par cette situation. Il souligne que les représentations auprès des acteurs ministériels à ce sujet sont incessantes et que l'inquiétude de l'Université leur est communiquée sans relâche.

Dans un autre ordre d'idées, le recteur se réjouit des excellents résultats philanthropiques. La campagne « L'heure est brave », qui vise à récolter un milliard de dollars et 200 000 gestes d'engagement de la part des diplômés, progresse rondement. 842 millions \$ ont déjà été amassés, grâce à un peu plus de 44 000 donateurs et donatrices.

En ce qui a trait à la recherche, M. Jutras salue une augmentation des demandes de subventions dans tous les secteurs auprès des trois conseils subventionnaires fédéraux, ainsi qu'un bon succès du côté du programme de chaires de recherche du Canada, alors que six des chaires de recherche de l'Université ont été renouvelées et qu'une nouvelle chaire (niveau 2) a été attribuée à Olivier Bégin-Caouette, professeur agrégé au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation.

Le recteur applaudit par ailleurs le fait que Yoshua Bengio, professeur titulaire au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences (FAS), est devenu, il y a quelques semaines, le premier chercheur vivant à être cité dans plus d'un million d'articles scientifiques sur la plateforme Google Scholar.

M. Jutras remercie les quelque 700 membres du personnel, étudiants et bénévoles qui ont fait de la journée portes ouvertes du 26 octobre un énorme succès. 9000 personnes ont visité le campus de l'Université.

Du côté du développement durable, l'Université de Montréal figure parmi les 25 organisations membres de l'Alliance des bâtiments exemplaires, lancée par Hydro-Québec à la fin du mois d'octobre. Les membres s'engagent à adopter de meilleures pratiques de gestion

énergétique, afin de servir de modèle. L'Université a notamment modernisé sa centrale thermique, ce qui a permis de réduire les émissions de GES de 10 000 tonnes, soit l'équivalent de la décarbonation d'une ville de 35 000 habitants.

Le recteur a participé à deux missions hors Québec au cours des derniers mois. L'une s'est déroulée au Costa Rica, en compagnie de la vice-rectrice au communautaire, à l'international et aux Premiers Peuples, Valérie Amiraux. La seconde a eu lieu à Londres, où M. Jutras a entre autres pu assister à une conférence que donnait Gilles Brassard, professeur titulaire au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la FAS et comité de la théorie quantique et de la cryptographie, lors d'une soirée célébrant le 100^e anniversaire de la théorie quantique.

Plus de 500 personnes ont participé à la dizaine d'activités organisées par l'Université et ses partenaires à l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Finalement, le recteur fait état de quelques nominations et distinctions significatives. Michel Leblanc, ancien président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, est maintenant administrateur de l'Association des diplômés de l'Université de Montréal et membre du Conseil de l'Université. Julie Hlavacek-Larrondo devient la première professeure de l'Université lauréate de la Bourse Arthur-B.-Macdonald, décernée par le Conseil de recherche en sciences naturelles et génie du Canada. René Doyon, professeur titulaire au Département de physique de la FAS, est quant à lui récipiendaire du prix Killam 2025 en sciences naturelles. Six diplômés de l'Université figurent parmi les récipiendaires des médailles académiques du Gouverneur général : Carole Boulebsol (doctorat en sciences humaines appliquées), Catherine Côté (maîtrise en science politique) et Olivier Gazil (doctorat en génie mécanique – Polytechnique Montréal) se méritent l'or, alors que Marianne Bouchard (baccalauréat en physique), Sara Hajjar (baccalauréat en génie mécanique – Polytechnique Montréal) et Myriam Lessard (baccalauréat en chimie) reçoivent l'argent.

AU-0669-5.2 INFORMATIONS PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Jean-Sébastien Fallu salue la nouvelle structure et facture visuelle d'UdeM Nouvelles. Il apprécie notamment le nouveau babillard pour les informations plus secondaires et le fait que les textes soient désormais signés.

Fasal Kanouté, professeure titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, mentionne qu'une pétition portant sur la restauration et la protection de la mission universitaire au Québec est présentement déposée à l'Assemblée nationale. Les signataires demandent au gouvernement de s'engager à réinvestir durablement dans les universités, à protéger l'autonomie institutionnelle, à mettre fin à la précarisation du personnel universitaire et à garantir la protection de la liberté académique. Mme Kanouté souligne qu'il s'agit d'une façon additionnelle d'accroître la pression collective sur le gouvernement.

Alexis Collette, représentant de la communauté étudiante, indique que la FAÉCUM a co-signé une lettre ouverte avec l'Union étudiante du Québec dénonçant le sous-financement accordé au FRQ pour les personnes étudiantes aux cycles supérieurs. Plusieurs centres de recherche affiliés à l'Université, de même que l'Association des doyennes et des doyens des études supérieures au Québec (ADESAQ) ont également signé la lettre. La FAÉCUM invite les membres de l'Assemblée universitaire à appuyer cette initiative en y apposant leur signature.

AU-0669-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Lynne Thuot, technicienne en gestion des dossiers étudiants au Département de littératures et de langues du monde de la FAS, soulève que depuis quelques mois, des ennuis de connexion Internet causent des problèmes lorsque, par exemple, elle accompagne un étudiant pour faire une transaction dans Synchro académique. Elle demande si les employés peuvent faire quelque chose pour améliorer le système et si l'Université prévoit des actions pour assurer la continuité du service.

Éric Filteau explique qu'il y a de l'équipement désuet sur le campus, qui est présentement en train d'être remplacé, et que le processus cause de l'instabilité sur le réseau. Les équipements vétustes n'arrivent pas à prendre en charge tout le matériel électronique utilisé. M. Filteau espère que le renouvellement de l'équipement sera complété au printemps, ce qui devrait ramener la stabilité sur le réseau de l'Université.

Samir Saul, professeur titulaire au Département d'histoire de la FAS, souligne qu'aux États-Unis, des milliardaires pro-Trump et pro-sionistes exercent des pressions sur les universités. Il s'inquiète que ce phénomène se répande jusqu'au Québec et s'interroge sur les moyens de protection dont dispose l'Université face à de telles actions de la part de personnalités puissantes et fortunées. Il souhaite aussi connaître les règles d'acceptation de dons substantiels.

En réponse à M. Saul, le recteur indique que la politique en ce sens est disponible sur les sites web de l'Université et qu'elle balise de façon très claire et très transparente les conditions d'acceptation des dons. Il ajoute que la direction de l'Université et les doyens et doyennes des Facultés doivent être capables de repousser les démarches de donateurs qui essaieraient d'enfreindre ces règles de protection de l'autonomie de l'Université. Il y a donc un cadre réglementaire strict, assorti de la volonté ferme de l'administration universitaire d'assurer le respect de ce cadre.

Michael Pecho, vice-recteur à la philanthropie et à l'engagement des diplômés, précise que la politique d'acceptation des dons est disponible sur le site web de son vice-rectorat et qu'elle permet non seulement de refuser un don, mais également de retourner un don dans le cas où l'Université juge que les principes mis de l'avant dans la politique le requièrent.

M. Saul demande quels sont les remparts mis en place dans le cas où un donateur respecterait les règles au moment d'octroyer le don, mais menacerait par la suite de le retirer si l'Université n'acquiesce pas à ses demandes.

Daniel Jutras déclare que dans une telle situation, l'Université retournerait le don.

Han-Ru Zhou, professeur agrégé à la Faculté de droit, se questionne sur le positionnement de l'Université dans les classements universitaires internationaux. Il mentionne que, ces derniers mois, le classement 2026 du Times Higher Education a positionné l'Université de Montréal au 150^e rang et qu'en juin, celle-ci occupait le 168^e rang du classement QS. Il souhaite que le recteur commente ces résultats.

Daniel Jutras reconnaît que l'Université recule dans les classements depuis cinq ans, mais que c'est la tendance qui doit intéresser, plutôt que les variations à petite échelle. La tendance actuelle étant négative, le recteur a demandé des explications à des experts de l'Université. Il appert que la chute de 25 places dans le Times Higher Education serait attribuable à un changement dans la manière de calculer qui est professeur ou enseignant dans les universités, ce qui produit des ratios professeurs-élèves différents, et désavantagerait l'Université. M. Jutras ajoute que le passage du temps affecte aussi les classements. Par exemple, certains comportent des indicateurs liés aux articles très fortement cités, qui varient au fil du temps, car ces articles ne sont plus pris en compte après quelques années. Le recteur signale qu'il s'agit donc d'une question complexe, qui intéresse la direction, mais que la réalité de l'Université sur le terrain n'est pas nécessairement reflétée entièrement dans ces classements. Il souligne qu'ils ont néanmoins un impact, qu'ils sont consultés par des étudiants, ainsi que des chercheurs et chercheuses à travers le monde qui en tirent des conclusions sur le positionnement de l'Université et que celle-ci ne peut se permettre d'avoir un déclin prolongé.

Bruce Lubin, représentant de la communauté étudiante, mentionne que la subvention du gouvernement du Québec demeure la principale source de financement du fonds de fonctionnement de l'Université et que les coûts liés aux salaires, à la recherche et aux infrastructures continuent d'augmenter. Dans ce contexte, il s'interroge sur les stratégies concrètes mises en place par l'Université pour diversifier ses revenus et assurer la pérennité financière du Fonds de fonctionnement.

En réponse à M. Lubin, le recteur précise que les revenus de l'Université proviennent principalement des gouvernements provincial et fédéral, ainsi que des frais de scolarité, dont la portée est entièrement déterminée par le gouvernement. Il mentionne également quelques revenus issus d'activités autofinancées, telles que les stationnements, les cafétérias et les résidences, qui couvrent essentiellement leurs propres coûts sans générer de surplus significatif. M. Jutras ajoute qu'il n'existe pas vraiment de volonté de développer des activités génératrices de revenus qui dépasseraient la mission académique et que les possibilités de commercialisation des innovations de l'Université demeurent très limitées. Il conclut qu'il n'y a guère d'autres solutions que d'accroître la performance en matière de philanthropie afin de maintenir la capacité de l'Université à réaliser des choses extraordinaires.

Marie-Ève Mathieu, professeure titulaire à l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité de la Faculté de médecine, remercie la direction pour les efforts de représentation qui sont faits dans le dossier des étudiants internationaux aux cycles supérieurs. Elle souligne que les professeurs continuent de recevoir chaque semaine des courriels d'étudiants internationaux qui souhaitent étudier à l'Université. Elle demande donc ce qui est fait pour redonner confiance aux professeurs et leur démontrer qu'il vaut la peine de répondre à ces demandes et d'entamer le processus long et ardu qui s'ensuit.

Le recteur se dit encouragé par les faits rapportés par Mme Mathieu et invite les professeurs à répondre positivement aux étudiants qui veulent venir étudier à l'Université. Il mentionne qu'il y a de la place pour eux, que les ressources pour les accompagner sont disponibles et que l'Université fournit les efforts requis et accompagne sans relâche les candidats internationaux dans les processus devenus très complexes, anxiogènes et truffés de délais et de retards. Il précise cependant que des enjeux persistent au niveau des renouvellements de certificats d'acceptation du Québec et des permis d'études remis par le gouvernement fédéral, pour lesquels les délais peuvent s'avérer particulièrement longs.

Mme Mathieu pense qu'il serait profitable d'informer les professeurs que le système fonctionne afin de les encourager à s'investir dans ces longs processus et d'éviter que les étudiants internationaux intéressés par l'UdeM ne se butent à des courriels laissés sans réponse.

Valérie Amiraux, vice-rectrice au communautaire, à l'international et aux Premiers Peuples, se dit elle aussi très rassurée de savoir que les forces en recherche des professeurs de l'Université sont suffisamment attrayantes pour ne pas décourager les étudiants aux cycles supérieurs. Elle réitère qu'il est essentiel que ces derniers comprennent que dès qu'ils sont admis à l'Université, le processus d'immigration doit être amorcé et qu'ils ont un service à leur disposition pour les accompagner. Elle souligne que le nécessaire sera fait pour rediffuser le message à travers les facultés. Mme Amiraux informe par ailleurs l'Assemblée qu'à la suite d'échanges avec des collègues du U15, elle a pu constater que tous sont confrontés au même problème et que le principal enjeu avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) est le dysfonctionnement du service quant à l'interprétation des besoins des étudiants et à la fourniture de réponses appropriées. Elle encourage donc les gens à ne pas se décourager face aux erreurs bureaucratiques auxquelles tous sont confrontés.

Sébastien Sauvé, professeur titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, a remarqué une belle amélioration du soutien aux étudiants internationaux. Même s'il continue de recevoir plusieurs demandes de l'étranger, il ne donne pas suite à certaines d'entre elles, des étudiants ayant abandonné le processus en cours de route, après avoir attendu leur visa pendant des mois, voire un an. Il se questionne sur ce qui peut être fait pour améliorer les délais et contrer la lenteur administrative.

En réponse à M. Sauvé, le recteur rappelle qu'il n'y a pas que l'UdeM qui se trouve dans cette situation problématique et que les établissements universitaires de tout le pays font également pression sur les autorités fédérales. Au Québec, le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) contribue aussi à la réflexion et toutes les universités québécoises ont participé aux consultations sur la planification de l'immigration à l'Assemblée nationale,

envoyant toutes le même message d'urgence et d'inquiétude au gouvernement. Il réitère qu'il faut absolument encourager les étudiants internationaux à communiquer avec les services mis en place à UdeM international et au Bureau des admissions. M. Jutras se dit convaincu que l'Université offre le meilleur service d'accompagnement à l'immigration au Canada.

M. Lubin se demande comment l'Université prévoit assurer le suivi concret et la reddition de comptes de la mise en œuvre du plan d'action en santé mentale étudiante, notamment en ce qui a trait aux retombées réelles sur le bien-être des personnes étudiantes.

En réponse à M. Lubin, Pascale Lefrançois, vice-rectrice principale et vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, indique que la politique prévoit un comité de suivi et l'élaboration d'un plan d'action, qui sera présenté au point 9 de la séance. Plusieurs données sur la santé mentale des étudiants et étudiantes sont aussi recueillies et utilisées pour déterminer les actions à poser.

AU-0669-7 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE
UNIVERSITAIRE : RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA
NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ
D'ACCOMPAGNEMENT DE LA PLANIFICATION
STRATÉGIQUE**

2025-A0021-0669^e-944, 945

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), François Courchesne, présente les recommandations relatives à la nomination de membres au Comité d'accompagnement de la planification stratégique (CAPS), consignées au document 2025-A0021-0669^e-944. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

AU-0669-7.1 **UN OFFICIER OU UNE OFFICIÈRE ACADÉMIQUE, MEMBRE
DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE (PRÉSIDENCE)**

Aucune candidature n'ayant été acceptée ou confirmée, un nouvel appel de candidatures sera lancé ultérieurement.

AU-0669-7.2 **TROIS PROFESSEURS OU PROFESSEURES, MEMBRES
ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'accompagnement de la planification stratégique, pour un mandat de deux ans se terminant le 31 mai 2027, mais ne dépassant pas son mandat à l'Assemblée universitaire :

- Véronique Dubé, professeure agrégée à la Faculté de sciences infirmières, comme professeure, membre élue de l'Assemblée universitaire.

Deux postes demeureront à pourvoir lors d'un prochain appel de candidatures.

AU-0669-7.3 DEUX CHARGÉS OU CHARGÉES DE COURS, MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'accompagnement de la planification stratégique, pour un mandat de deux ans se terminant le 31 mai 2027, mais ne dépassant pas son mandat à l'Assemblée universitaire :

- Mathieu Boivin, chargé de cours au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences, comme chargé de cours, membre élue de l'Assemblée universitaire ;
- Laurent Duchastel, chargé de cours au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'École de santé publique de l'Université de Montréal, comme chargé de cours, membre élue de l'Assemblée universitaire.

AU-0669-7.4 DEUX ÉTUDIANTS OU ÉTUDIANTES, MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE, DONT UN DE L'AGEFAC ET UN DE LA FAECUM

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'accompagnement de la planification stratégique, pour un mandat de deux ans se terminant le 31 mai 2027, mais ne dépassant pas son mandat à l'Assemblée universitaire :

- Sonia Bachelier, étudiante et coordonnatrice aux affaires universitaires à la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM), comme étudiante de la FAÉCUM, membre élue de l'Assemblée universitaire ;
- Enrique Colindres, étudiant à la Faculté de l'apprentissage continu et président de l'Association générale étudiante de la formation et de l'apprentissage continu (AGEFAC), comme étudiant de l'AGEFAC, membre élue de l'Assemblée universitaire.

AU-0669-7.5 UN OU UNE MEMBRE PARMI LES CADRES,
PROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELLES DE
L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'accompagnement de la planification stratégique, pour un mandat de deux ans se terminant le 31 mai 2027, mais ne dépassant pas son mandat à l'Assemblée universitaire :

- Chloée Ferland-Dufresne, responsable de l'expérience étudiante aux Services à la vie étudiante, comme membre parmi les cadres, professionnels et professionnelles de l'Assemblée universitaire.

AU-0669-7.6 UN OU UNE MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN DE
L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'accompagnement de la planification stratégique, pour un mandat de deux ans se terminant le 31 mai 2027, mais ne dépassant pas son mandat à l'Assemblée universitaire :

- Lynne Thuot, technicienne en gestion des dossiers étudiants au Département de littératures et langues du monde de la Faculté des arts et des sciences, comme membre du personnel de soutien élu par l'Assemblée universitaire.

AU-0669-8 **ÉTATS FINANCIERS 2024-2025**

2025-A0021-0669^e-946 à 948

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur adjoint aux finances, Matthew Nowakowski, présente les états financiers 2024-2025. Les deux documents suivants avaient été transmis aux membres de l'AU préalablement à la séance : les États financiers de l'Université de Montréal (2025-A0021-0669^e -947) et les Commentaires et faits saillants (2025-A0021-0669^e-948).

M. Nowakowski présente le bilan et l'état des résultats de l'UdeM selon quatre fonds distincts : le Fonds de fonctionnement, le Fonds avec restrictions, le Fonds des immobilisations, ainsi que le Fonds de dotation.

Frédéric Bouchard, doyen de la FAS, se questionne à savoir si la présentation du budget fédéral, prévue le lendemain de la séance, pourrait entraîner de nouvelles règles de présentation budgétaire au Québec et à l'Université au niveau de ce qui est comptabilisé comme immobilisations. Il en profite pour remercier et féliciter toutes les personnes de l'Université qui participent à la réalisation des états financiers, soulignant qu'il s'agit d'un travail colossal, qui implique énormément de personnel administratif, et qui permet de prendre des décisions éclairées.

En réponse à M. Bouchard, le vice-recteur adjoint aux finances indique que la comptabilité gouvernementale suit des normes comptables qui sont différentes de celles utilisées par les universités. Les universités suivent les normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif (NCCOBNL), tandis que les gouvernements utilisent les normes comptables pour le secteur public.

Samir Saul remercie tous ceux qui ont travaillé sur les états financiers présentés, car ils ont réussi à rendre digeste cette masse de chiffres. Il s'interroge relativement à la part des actions et des revenus fixes dans le portefeuille de l'Université.

Matthew Nowakowski précise qu'à la troisième diapositive, lorsqu'il est question de revenus d'intérêts supérieurs à la prévision budgétaire, il est question du placement de surplus de trésoreries dans des comptes de banque à intérêts élevés. Du côté du Fonds de fonctionnement, l'Université est donc tributaire des taux d'intérêt court terme, mais pas vraiment des aléas du marché boursier. Pour le Fonds de dotation, le portefeuille est composé d'environ 40 % d'actions canadiennes, américaines et internationales et le reste (60 %) est composé de revenus fixes et de placements alternatifs : infrastructures, placements privés, immobilier, etc.

Stéphane Molotchnikoff, professeur titulaire au Département de sciences biologiques de la FAS, remercie M. Nowakowski pour sa présentation très claire. Il se questionne à savoir si l'Université est affectée par l'incertitude actuelle sur les marchés boursiers.

M. Nowakowski signale qu'il y a toujours de l'incertitude sur les marchés boursiers, mais qu'en effet, elle semble grandissante actuellement, ce qui peut être attribuable, selon lui, aux rendements exceptionnellement élevés des dernières années. Il est très difficile de prédire à quel point cela pourrait entraîner des répercussions pour l'Université, mais la politique de placement prévoit une diversification, au niveau des catégories, des régions géographiques et du type de placement notamment, afin de contrer ce genre de situation et d'amoindrir l'impact pour l'Université.

AU-0669-9 **PLAN D'ACTION EN SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE**
2025-A0021-0669^e-949

À l'invitation de la présidente des délibérations, Josianne Robert, vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite, présente le Plan d'action en santé mentale

étudiante. Le document suivant avait été transmis aux membres de l'AU préalablement à la séance : Plan d'action institutionnel en santé mentale étudiante (2025-A0021-0669^e-949).

Mme Robert explique que plusieurs mesures ont été mises en place, entre autres par les services à la vie étudiante, les facultés, les départements et les associations étudiantes. Ce plan d'action découle de la Politique en matière de santé mentale étudiante adoptée en 2023.

Frédéric Bouchard remercie Mme Robert pour le plan présenté et s'interroge sur le fonctionnement de la veille prospective des nouvelles réalités psychologiques émergentes, comme la détresse liée à l'usage excessif de robots conversationnels ou autre.

La vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite indique que les Services à la vie étudiante sont très au fait des nouvelles réalités et assurent une veille en lien avec les différents indicateurs. Sur le plan de la santé mentale, la population étudiante de l'Université est très comparable à celle des autres établissements postsecondaires québécois. Mme Robert mentionne que les enjeux de santé mentale au sein de certaines populations, telles que les étudiants en situation de handicap, les étudiants internationaux et ceux s'identifiant à une autre identité de genre, suscitent davantage d'inquiétude que les robots conversationnels.

Marie-Ève Mathieu se dit ravie de constater l'importance accordée à l'activité physique et à la santé physique, qui contribuent conjointement à la santé mentale, dans le plan d'action présenté. Elle se questionne à savoir si des parties du défunt programme Ma santé au sommet, qui visait à promouvoir un mode de vie sain sur le campus, pourraient être intégrées à ce projet.

En réponse à Mme Mathieu, Mme Robert mentionne que le Comité institutionnel sur la santé mentale étudiante se réunira prochainement pour faire la recension des différentes initiatives sur le campus et pour voir quels sont les besoins et ce qui sera mis de l'avant.

AU-0669-10 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 8 décembre 2025, à 14 heures.

AU-0669-11 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 15 h 46.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot